

Voie d'accès au TP - Négociateur technico- commercial

Certification Niveau 5 - RNCP 39063
Délivré par le Ministère du travail du plein
emploi et de l'insertion



Voie d'accès à la certification	Composition des jurys
En contrat d'apprentissage	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338- 6 du Code de l'Education)
Après un parcours de formation continue	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338- 6 du Code de l'Education)
En contrat de professionnalisation	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338- 6 du Code de l'Education)
Par expérience	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338- 6 du Code de l'Education)